

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 décembre 2020 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé La Réunion

NOR : SSAZ2030582A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à la transformation et à l'organisation du système de santé, notamment l'article 64, III, 1^o ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2020-18 du 10 janvier 2020 relatif à l'organisation du système de santé à La Réunion et à Mayotte ;

Vu le décret n° 2020-189 du 3 mars 2020 portant diverses dispositions d'application de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé à La Réunion et à Mayotte ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2020 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de La Réunion,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé La Réunion, au titre du IV, 1^o de l'article D. 1432-15 du code de la santé publique, deux représentants du personnel :

Virginie EMARD titulaire et, David ALPHY, suppléant ;

David HENAFF titulaire et, Samuel MOOTHEN, suppléant.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Fait le 10 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales :
Le secrétaire général adjoint,
JEAN-MARTIN DELORME